



## DOSSIER DE PRESSE

---

# LANCEMENT DE L'APPLICATION « COMPAGNON MOBILITÉ » CAP AZUR



VENDREDI 07 DÉCEMBRE 2018 - 11H30 À GRASSE,  
MUSÉE INTERNATIONAL DE LA PARFUMERIE

2, Boulevard du Jeu de Ballon - 06130 GRASSE

# Déroulé

Présentation de l'Application,

Interventions :

## Jérôme VIAUD

*Vice-président du Pôle Métropolitain CAP AZUR*

*Maire de Grasse*

*Président de la Communauté d'Agglomération Pays de Grasse*

*Vice-Président du Département des Alpes-Maritimes*

## Jean LEONETTI

*Vice-président du Pôle Métropolitain CAP AZUR*

*Maire d'Antibes Juan-les-Pins*

*Président de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis*

## Charles-Ange GINESY

*Vice-président du Pôle Métropolitain CAP AZUR*

*Président de la Communauté de communes Alpes d'Azur,*

*Président du Département des Alpes-Maritimes*

## David LISNARD

*Président du Pôle Métropolitain CAP AZUR*

*Maire de Cannes*

*Président de l'Agglomération Cannes Lérins*

*Vice-Président du Département des Alpes-Maritimes*

Questions Presse,

Apéritif et visite du MIP.





## Présentation

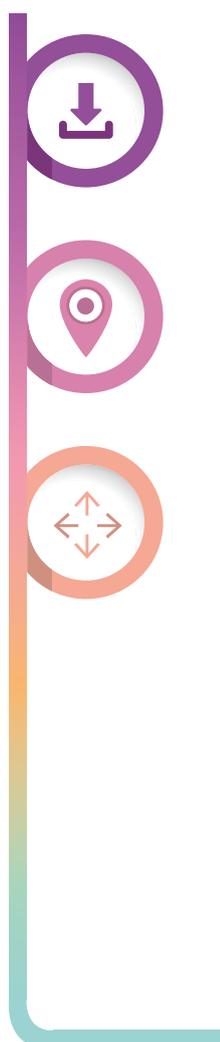
Dans un contexte de transition énergétique urgente, **les collectivités ont un rôle moteur à jouer dans toutes les questions de la mobilité**, à la fois en matière de **création et de développement des nouvelles infrastructures** nécessaires, que dans les domaines de la formation, de la sensibilisation et de la communication.

A l'aube d'une véritable révolution des comportements et des usages, l'action publique se doit de réfléchir aux mobilités de demain et d'engager des politiques efficaces à mener pour les années à venir. Conscientes de ces enjeux et unies par des objectifs de développement durables communs, **les Communautés d'agglomération du Pays de Grasse, Cannes Lérins et Sophia Antipolis et la Communauté de communes Alpes d'Azur réunies sous l'égide du Pôle Métropolitain CAP AZUR**, poursuivent leur stratégie en faveur d'une mobilité plus durable et plus respectueuse de l'environnement.

Avec pour volonté d'**encourager la multimodalité comme alternative à la voiture**, le Pôle Métropolitain met l'innovation au service du citoyen avec **sa nouvelle application « Compagnon mobilité »**. Pour toute destination, cette solution digitalisée **combine en temps réel l'offre de tous les réseaux de transports collectifs existante sur le territoire métropolitain**. L'application « Compagnon mobilité » réinvente l'accès aux transports et invite au changement de comportement en proposant un panel de solutions de déplacements aux usagers en temps réel.

Convaincu de l'importance du numérique dans ce défi, CAP AZUR apporte **une réponse concrète aux nouveaux besoins de mobilité des habitants** au bénéfice d'un territoire pérenne.

# Comment ça marche ?



Téléchargez gratuitement l'application



Renseigner l'adresse de votre destination.

Profitez des différentes propositions de transport (marche à pieds, vélo, bus, train) et des informations complémentaires :

- ✓ Horaires des transports collectifs
- ✓ Temps de marche
- ✓ Distance à parcourir
- ✓ Temps d'attente
- ✓ Heure d'arrivée
- ✓ Perturbations

**Le tout en temps réel !**

## Les + de l'application

- **Une carte est à votre disposition** vous permettant de suivre votre parcours. Il n'y a plus de frontières entre les bassins de vie.
- L'application regroupe les données des 3 réseaux de bus : **Envibus, Palm Bus et Sillages** ainsi que celles de la **SNCF**.
- À tout moment vous pouvez accéder aux **infos trafic**, connaître les retards éventuels, les travaux, les nouveautés, et ceci, pour l'ensemble de vos moyens de déplacements
- **L'application vous géolocalise** : en sélectionnant l'onglet « Autour de moi » vous pouvez visualiser sur une carte et dans une liste, les arrêts de bus, gares ou aires de covoiturage les plus proches de vous ainsi que l'ensemble des lignes desservant les arrêts de bus listés
- **En sélectionnant l'onglet « Lignes »**, vous accédez à la liste de toutes les lignes de bus des 3 réseaux, ainsi qu'au détail de tous les arrêts ponctuant ces lignes et les horaires de bus qui les desservent.



## Agir sur la mobilité pour faciliter les déplacements et préserver notre environnement, tel est l'objectif de notre politique de déplacements

Agir sur la Mobilité, l'améliorer, la moderniser, la renforcer, c'est agir en cascade sur tous les maillons du développement d'un territoire. C'est créer du mouvement, des échanges, de la vie.

Sous l'impulsion de son Président David LISNARD, l'Agglomération Cannes Lérins poursuit et intensifie sa dynamique avec l'extension du Bus à Haut Niveau de Service et la **réorganisation de son réseau de transport public Palm Bus**.

Depuis 2016, celui-ci s'est restructuré autour des lignes Palm Express proposant des fréquences de passage améliorées, des itinéraires plus lisibles et des véhicules confortables facilement identifiables. Au-delà de l'extension des flux circulatoires, partout où le Palm Bus passe, c'est notre paysage urbain qui se métamorphose, qui s'embellit, qui se modernise. Partout où le Palm Bus passe, des arbres sont plantés, des rond points sont végétalisés, les rues sont agrandies et sécurisées, les modes doux sont valorisés et développés.

Parallèlement, le **travail de hiérarchisation des lignes**, avec une offre réellement adaptée aux besoins des quartiers desservis, a permis de **développer les services sur les axes structurants** comme sur les dessertes de proximité (navettes...). Sur les douze derniers mois, 10,3 millions de voyages ont ainsi été réalisés sur le réseau, en progression de 1,7% en un an.

L'attractivité du réseau est également renforcée par le déploiement d'outils innovants au service de l'utilisateur avec **un nouveau Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information des Voyageurs**, favorisant une vision en temps réel du réseau, et **le lancement d'une application mobile**, liant le transport public aux autres modes de déplacement et donc pensée comme un véritable support de mobilité sur le territoire.

Cette politique volontariste se poursuivra en 2019 avec **la mise en place d'un nouveau système de commercialisation et de validation des titres de transport**, s'appuyant notamment sur la technologie sans contact, l'ouverture d'une boutique en ligne et la possibilité d'acheter directement certains titres, avec son smartphone, via l'application mobile Palm Bus.

L'élaboration du **futur Plan de Déplacements Urbains** sera également un axe de travail d'importance pour l'Agglomération tout au long de l'année prochaine, afin de poursuivre ensemble une seule et unique finalité : permettre à tous les habitants de notre bassin de vie d'avoir accès à un transport public de qualité, de proximité, moderne, connecté et au meilleur prix.



## Se déplacer en mode durable : un équilibre ambitieux entre des enjeux de mobilité innovants et la sauvegarde de notre environnement.

La politique de mobilité de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis s'articule autour de la **limitation de l'autosolisme** au bénéfice de **modes de déplacements plus vertueux** de l'environnement et du cadre de vie.

**Envibus**, son réseau de transport urbain, a bénéficié ces dernières années d'une modernisation de ses services numériques : application Envibus, information temps réel à l'arrêt, boutique en ligne, ticketing sur smartphone, Wifi sur l'ensemble de ses points de vente et de son parc de véhicules... Le réseau modernisé est ainsi prêt pour accueillir en 2019 **le Bus-tram, son Bus à Haut Niveau de Service**, entre Sophia Antipolis et Antibes, véritable colonne vertébrale de la desserte en transport collectif.

En complément de son offre urbaine, le réseau intègre une importante offre de **transport à la demande**. Grâce à son fonctionnement zonal, **Icilà d'Envibus** dessert l'ensemble **des 24 communes de la CASA** en optimisant les véhicules circulant sur son territoire et les moyens techniques et technologiques afin de faciliter son accès.

Consciente que la solution ne peut être apportée par la seule solution du transport public urbain et que la voiture reste un instrument de la mobilité du territoire, la CASA s'est engagée sur la **promotion du covoiturage**. Aux côtés de nombreux partenaires institutionnels, elle a ainsi contribué à la **labellisation de 3 applications de covoiturage dynamique**, Boogi, Rydigo et Klaxit. L'objectif principal est de constituer dans les mois qui viennent la masse critique d'offres et de demandes de trajets pour que le système puisse apporter la souplesse et la garantie du déplacement aux usagers.

Par ailleurs, la **démocratisation du vélo à assistance électrique** a rendu crédible et généralisable une politique cyclable ambitieuse. **La CASA a initié un Plan Vélo en 2016** recréant du lien avec ses communes membres et le Département des Alpes-Maritimes et engager les chantiers prioritaires de résolution de discontinuités et de déploiement de stationnement vélo sécurisé. Elle a également ouvert un lieu d'accueil « **la CASA du Vélo** » où des **Vélos à Assistance Électrique peuvent être mis à disposition des salariés de Sophia gratuitement pendant 15 jours** pour leur permettre de tester le trajet domicile-travail, et où **un atelier de réparation collaboratif** permet de ne jamais être pris au dépourvu face à une panne !

Enfin, persuadée de la nécessité d'aller à la rencontre des citoyens pour les **accompagner dans leur changement de comportement de mobilité**, la CASA a initié en 2016 **une communauté des usagers du vélo** au sein de laquelle information, communication, et réflexions communes peuvent émerger, pour assurer une action publique au plus près des besoins des usagers. Face au succès de ce fonctionnement, **une communauté des covoitureurs de Sophia** s'est également créée en novembre 2018.



## Innovation, performance et engagement, 3 mots pour définir la politique de mobilité du Pays de Grasse

La politique Mobilité menée par la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse se veut efficiente, novatrice et performante afin de **limiter les déplacements tout voiture au bénéfice des modes alternatifs de déplacements** mis en œuvre dans le cadre de la transition énergétique.

C'est pourquoi dès 2015, la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse a souhaité **moderniser son réseau de transport urbain Sillages en le réorganisant autour d'axes forts**, en proposant des itinéraires plus lisibles pour les usagers et en améliorant les fréquences de passage. De plus, en 2016, la Communauté d'agglomération a également fait évoluer ses outils numériques par la **mise en place d'un nouveau site internet Sillages**, de l'information en temps réel aux points d'arrêts, **le renouvellement de sa billetterie** avec une tarification adaptée à chacun, en fonction de son âge et par le déploiement de sa boutique en ligne.

C'est dans ce cadre, que le Pays de Grasse mène actuellement la **révision de son Plan de Déplacements Urbains (PDU)**, outil stratégique qui définit les objectifs à poursuivre par la politique publique en matière de déplacements des personnes et des marchandises, à travers la mise en œuvre d'actions pour répondre au défi de la mobilité urbaine durable à un horizon 2027.

Aussi, les déplacements en voiture restent prépondérants et ne peuvent pas être uniquement solutionnés par le transport urbain, c'est pourquoi, le Pays de Grasse s'est engagé sur la **promotion du covoiturage**, en partenariat avec de nombreux partenaires institutionnels. 4 applications de covoiturage Boogi, Rydigo Klaxit et DriveKid'z ont ainsi reçu notre soutien.

De plus, dans le cadre de son Schéma Directeur Cyclable, approuvé en mai 2018, afin de mieux maîtriser l'usage de la voiture individuelle et d'apporter au public une solution innovante pour les déplacements du quotidien en phase avec les difficultés topographiques de notre territoire, le Pays de Grasse a lancé le 1er octobre 2018 « **La bicyclette** », son **nouveau service public de location de Vélos à Assistance Électrique (VAE)**. Ce sont 20 vélos « nouvelle génération » qui sont désormais disponibles à la Régie des Transports Sillages pour les habitants et salariés du Pays de Grasse et pour le même tarif qu'un abonnement de bus mensuel tout public, à savoir 32€/mois.

Enfin, la Communauté d'agglomération souhaite œuvrer au quotidien pour améliorer les déplacements de ses habitants et salariés, en travaillant de concert avec les entreprises, administrations, et établissements scolaires de son territoire par la **mise en œuvre de Plans de Mobilités Entreprises et Inter-Entreprises**. Cela s'est ainsi traduit, par la signature d'une convention avec 6 entreprises de la Zone d'Activités des Bois de Grasse en avril 2018 et avec l'établissement scolaire Fénelon en novembre 2018.

# Rappel du contexte et statuts

Le Pôle Métropolitain est constitué des quatre EPCI suivants :



Communauté d'Agglomération  
Cannes Lérins  
5 communes  
environ 160 000 habitants



Communauté d'Agglomération  
Sophia Antipolis  
24 communes  
environ 180 000 habitants



Communauté d'Agglomération  
du Pays de Grasse  
23 communes  
environ 100 000 habitants



Communauté de communes des  
Alpes d'Azur  
34 communes  
environ 10 000 habitants

Il est constitué sous la forme d'un syndicat mixte, disposant de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

La création de cet outil est motivée par la recherche d'un projet de développement qui valorise des atouts complémentaires au service de l'accroissement global de l'attractivité du territoire. Ledit pôle se concrétise par la mise en place d'actions communes entre les quatre établissements publics, tout en conservant les identités et la souveraineté de chacun des territoires qui le composent.

## Présidence tournante annuelle entre les 3 Présidents d'Agglomérations,

Vice-présidence « permanente » du Président de la Communauté de Communes de Alpes d'Azur.  
Les actions du Pôle Métropolitain seront validées au sein d'un comité syndical composé de la façon suivante : **CASA : 7 sièges, CAPL : 7 sièges, CAPG : 4 sièges et CCAA : 2 sièges.**

Le siège du Pôle Métropolitain est basé à Grasse, siège de la sous-préfecture de l'arrondissement. Le siège administratif est basé au siège de la présidence du Pôle Métropolitain. La gestion et le suivi administratif du Pôle est effectué par les services de l'agglomération assurant la présidence. Chaque membre du Pôle pourra décider de participer ou non aux actions déclarées d'intérêt métropolitain par le Pôle.

## Les dates clés du Pôle métropolitain CAP AZUR :



02 FEV. 2018



08 FEV. 2018



19 JUIN 2018



19 OCT. 2018



23 NOV. 2018



07 DEC. 2018

RÉSEAU DE BORNES DE RECHARGE WIIIZ POUR VEHICULES ELECTRIQUES

CRÉATION DU PÔLE MÉTROPOLITAIN CAP AZUR

APPLICATION CAP AZUR CULTURE

MISE EN RÉSEAU DES PÉPINIÈRES

COMMUNICATION SUR LE TRI & MISE EN RÉSEAU DES DÉCHÈTERIES

APPLICATION COMPAGNON MOBILITÉ

Lancement du 1<sup>er</sup> service publique de recharge pour véhicules électriques sur les territoires CAPL, CASA et CAPG avec 95 bornes.

Regroupement de 55% des communes du 06 sous une même entité, vouée à mener des projets communs dans différents domaines et dans l'intérêt général.

Lancement d'un agenda numérique des spectacles vivants des 4 territoires et proposant une offre tarifaire spécifique pour les 16 à 26 ans.

Mutualisation des équipements et de leurs spécialisations respectives pour l'accueil, le soutien et la réussite des entrepreneurs.

Déploiement de la 1<sup>ère</sup> campagne de sensibilisation et harmonisation des conditions d'accès à 21 déchèteries pour rendre le tri plus accessible.

Création d'une interface qui propose pour tout déplacement sur les 3 territoires, une alternative à la voiture par d'autres moyens de transport doux.

# CONTACTS PRESSE



## CANNES LÉRINS

Mme Olivia LAYDERNIER  
Responsable Relations Presse  
Tél. : 06 34 27 01 79  
olivia.laydernier@cannespaysdeleirins.fr



## SOPHIA ANTIPOLIS

M. Olivier DARCCQ  
Directeur de la Communication  
Tél. : 06 16 19 15 93  
o.darcq@agglo-casa.fr



## PAYS DE GRASSE

Mme Muriel COURCHE  
Directrice de la communication  
Tél. : 06 68 93 02 42  
mcourche@paysdegrasse.fr